

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Tarifs des sorties seniors &
modalités de remboursement
en cas de désistement

DATE DE CONVOCATION
27 janvier 2023

Nombre de Membres
en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 16

La Présidente,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20230202-2023-02-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2023

Affichage : 28/02/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 2023-02-07

L'an deux mil vingt trois
le deux février deux mil vingt trois à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Nadia MEZRAR, Présidente.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme BARRIERE – M. LE NOE – Mme DESANGLOIS – Mme SCOTE – Mme LAMBERT – M. MAUGER – Mme ESCLASSE F – Mme LOISEAU – Mme JAFFRENNOU

Absents :

Mme SEMIEM a donné pouvoir à M SACHOT
Mme BREANT a donné pouvoir à Mme BARRIERE
Mme POILPRE a donné pouvoir à Mme SCOTE
Mme CREVON a donné pouvoir à M MAUGE

M Sachot est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Présidente, Nadia MEZRAR,

Le CCAS organise chaque année une sortie pour les personnes de la commune, de 65 ans et plus.

Ces sorties permettent de créer du lien social et de rompre l'isolement de certains de nos aînés.

Pour la deuxième année consécutive et afin de proposer des sorties variées et destinées à des publics différents, le CCAS de la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf propose deux sorties :

- Une sortie au cabaret « le chaudron magik », qui se déroulera le 28/03/2023,
- Une sortie à la Baie de Somme, qui se déroulera le 13 juin 2023, (destinée à un public sans problème de mobilité)

Pour ces sorties, il convient de fixer les montants de la participation des bénéficiaires.

Il est ainsi proposé de fixer un barème de participation, selon l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021, ligne 14, à savoir :

- De 0 à 687 € : 20 €
- De 688 € à 1296 € : 25 €
- De 1297 € à 2135 € : 40 €
- Plus de 2136 € : 50 €

Par ailleurs, il est proposé de faire participer au prix coûtant de la sortie, soit 69 € pour la sortie en Baie de Somme et 60 € pour la sortie au cabaret, les compagnes ou compagnons qui ne seraient pas imposé(e)s sur la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Un remboursement des personnes en cas de désistement sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation...) est également proposé.

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer les conditions tarifaires pour les sorties des aînés 2023, comme mentionnées ci-dessus.

Vu

La délibération n°03/02/01 du 28 février 2003 portant sur la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des activités « Festivités des anciens » ;

Considérant

L'organisation de deux sortie citées ci-dessus ;

La nécessité de fixer les conditions tarifaires et de désistement ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 16

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuver le barème de participation pour les sorties des seniors citées ci-dessus, les 28/03 et 13/06 2023, ainsi que les tarifs, comme suit :

- De 0 à 687 € : 20 €
- De 688 € à 1296 € : 25 €
- De 1297 € à 2135 € : 40 €
- Plus de 2136 € : 50 €

Article 2 : d'approuver le tarif à prix coûtant pour les compagnes et compagnons imposé(e)s dans une autre commune, soit 69 € pour la sortie en Baie de Somme et 60 € pour la sortie au cabaret ;

Article 3 : d'approuver les modalités de remboursement en cas de désistement ;

Article 4 : d'inscrire la recette au chapitre 70

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits